

# **saint julien du sault 2014**

avec Guy Bourras

## Réponse au courrier du président de la CCJ et des maires

J'avais vraiment peur et j'avais sans doute raison ! J'avais peur de vous ennuyer avec des histoires financières, même si je l'ai déjà fait sur le site internet [www.guybourras.com](http://www.guybourras.com). Mais là, franchement, il m'est difficile de faire autrement. Car j'en suis certain, la bonne utilisation de vos impôts ne vous laisse pas totalement indifférents.

Au milieu de vos pubs, (si toutefois vous les acceptez encore) vous avez reçu un courrier signé de 15 des 21 maires de la communauté de communes.

### **Ce courrier se veut « informatif ».**

J'adore ce mot "informatif" alors que depuis le 1er janvier date de notre entrée dans la communauté, je me heurte au président de la CCJ qui me (nous) refuse les informations que je ne cesse de demander sur le fonctionnement de la CCJ.

Certes 25 années de gestion municipale et départementale m'ont permis d'apprendre un certain nombre de règles qui me permettent aujourd'hui de poser **les bonnes questions**. Du moins quand je peux m'exprimer sans me faire traiter de "nom d'oiseaux" par tel élu de Précy sur Vrin dont je tairai le nom, ou subir le chahut d'autres délégués pressés de rentrer chez eux... non sans avoir partagé le pot de l'amitié final !

Chahut et insultes acceptés avec... "bienveillance" par un président que ça arrange, au point d'oublier son rôle de ... président (c'est un comble), que la démocratie existe et que les élus ont encore le droit de s'exprimer.

**Quand je pense que les candidats P.S. de St Julien, (amis de Monsieur Soret et, vous l'aurez bien compris, censés tirés le bénéfice de cette lettre ouverte) me reprochaient de ne pas donner la parole au public lors des conseils municipaux !**

**Ex-pliciter !** : c'est ce que j'ai essayé de faire depuis ce début d'année avec beaucoup d'incompréhension des élus des autres communes. Habitué qu'ils sont depuis 5 ans pour certains, au discours de leur président, ils doivent penser, pour se rassurer, que je ne vise que la place de ce dernier !

### **Financièrement, qu'en est il donc ?**

> Il est vrai que St Julien va recevoir de la CCJ une compensation des recettes fiscales qu'elle a perdues. Mais au niveau des recettes de 2013, soit 1 327 000 euros, c'est à dire déjà moins qu'elle n'aurait pu recevoir en 2014 !

J'explique dans un autre document qu'avoir rejoint plutôt la CCJ, comme suggéré par l'équipe de M. Vincendon, **aurait fait perdre DURABLEMENT 240 000 par an à notre commune. Excusez du peu !**

Avec cette perte du pouvoir de voter les taux d'une partie des impôts, il aurait fallu, pour **avoir la même recette**, augmenter les impôts saltusiens (*foncier et part communale de la taxe d'habitation*) **de plus de 30 % !**

Il faudra, quand j'aurai un peu plus de temps, que je chiffre cette perte pour les communes du canton !

> Il est vrai que lorsque les communes transfèrent plus de compétences cela donne plus de moyens à l'ensemble de la collectivité du fait de la dotation d'état supplé-

mentaire ; mais quand on sait combien les aides de l'Etat aux communes et intercommunalités vont fondre...

Dans la réunion de préparation "voirie", le président dit **"heureusement que Joigny n'a transféré que 200 000 de voirie à la CCJ!"**. Mais il demande à St Julien (4 fois moins gros que Joigny) d'en transférer **500 000**, pour gagner collectivement 78 000 (chiffre du président obtenu de la préfecture- et repris par le collectif des signataires) **Notez bien : 78 000 / 500 000 = 15.5 %**

Dans cette même réunion, il rappelle l'exemple du transfert de la piscine qui avec 670 000 transférés apportera 250 000 de dotation supplémentaire de l'état (chiffre qu'il a déjà annoncé aux délégués fin 2013 pour faire "avalier" la piscine !)

Et **250 000 / 670 000 = 37 %**, à comparer au **15,5%** ci-dessus : **avouez qu'il y a un sérieux bémol !!!**

> Actions fortes pour la voirie, c'est vrai : l'exemple du président, cité à l'envi dans toutes les cérémonies de vœux, c'est Cézy qui dit-il **"vient avec 1 et repart avec 9 !"** Mais c'est bien la seule commune dans ce cas, n'est-ce pas Messieurs les maires ? (1)

Et pour ne pas subir la fronde des maires qui, le 3 janvier, constataient que leur dotation diminuait, le président débloquent généreusement **85 000**, le 18 janvier, sans d'ailleurs expliquer d'où il les "sortait" !

Autre action forte (de café) pour la voirie : quand il dit transférer la voirie de Joigny et ne pas prendre de bonifications pour la laisser aux petites communes. Ce qu'il ne dit pas : c'est bien l'ensemble des communes qui vont payer les quelque 200 à 300 000 d'intérêts à la place de Joigny pour la rue des Soeurs Lecoq ! (*vous connaissez tous ?*)

Ce qu'il dit aussi : "si vous n'avez plus de voirie à faire on vous donnera un fonds de concours pour votre église !" Ce qu'il ne dit pas : un fond de concours ne peut-être supérieur à la somme restant à charge de la commune. Messieurs les maires, si vous voulez utiliser 30 000 de voirie à autre chose, il faudra sortir à minima 30 000 d'autofinancement !

Faut-il revenir sur le dossier **« terrains Ertop »**, pour lequel le président, après avoir essayé de le faire voter "à la sauvette" en décembre, a fait voter aux délégués une acquisition à **176 000**, **50 % plus cher que l'estimation de France Domaines** (services de l'état), sans avoir répondu à ma question préalable sur le prix de vente initial par la commune de Joigny, ni accepté la demande de report qui lui était faite pour qu'il nous donne cette indication !

« C'est que deux pour cent du budget » ou encore « on va pas s'embêter pour 2 % » (entendu d'un délégué sans doute pressé de rentrer manger sa soupe !)

Bilan : terrains rachetés à l'entreprise **10 fois plus cher** que lors de la vente par la ville ! **Quel élu responsable aurait voté s'il avait su la vérité !**

Cerise sur le gâteau, M. SORET, le 20 février, lisait (et faisait confirmer par Mme Decuyper) un protocole de vente de 1998 au prix de **80 F le m<sup>2</sup>**, alors que ces terrains ont été vendus ...en 1995, à **8 F le m<sup>2</sup>** !

(1) par exple, Précy qui apporte 63000 repart avec 77 000, et pas avec 567 000 !

Et Monsieur SORET d'affirmer que "c'est de la bonne gestion !"

Je n'ai pu avoir communication de ce protocole, ni confirmation de Mme Decuyper de ce qu'elle avait cru lire ! La presse au courant n'a rien relaté. J'ai dû faire un recours en annulation de cette délibération au tribunal administratif ! Depuis la presse en parle !

**la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va baisser !**  
Oui , **cette année !** Mais m'a t-il dit : "**je n'ai pas dit qu'elle n'allait pas augmenter l'année prochaine ...!**"

Saltusiens qui étiez présents, rappelez-vous son embarras pour me répondre à la salle de spectacle lors de sa présentation fin 2013 !

Effectivement lorsqu'il faudra tenir la promesse de construire une nouvelle déchèterie vers Looze et mettre à niveau celle de Joigny, **où prendrons-nous le million et demi d'euros** montant qu'il a déjà annoncé ?

Combattre le chômage qui frappe St Julien... on ne peut pas être contre ! Mais c'est en créant l'hôtel d'entreprises de... Joigny ou la zone de ...Béon et en oubliant les terrains disponibles de St Julien pourtant beaucoup moins onéreux )

**Où prendrons-nous les 1,100 millions d' pour l'hôtel** (car dans la presse -YR du 14- il a un peu "maquillé" les subventions et... abusé la journaliste semble-t-il !)

**Où prendrons- nous les 700 000 pour la zone de Béon ?**  
**Où prendrons-nous les 3 à 4 millions d'euros** (*part estimée de la seule CCJ*) que le président Hollande a laissé à la charge des collectivités locales dans son plan ambitieux de "**très haut débit pour tous**", ce que bien sûr M. SORET revendique haut et fort ?

**Où prendrons nous le(s) ? million(s) d' à la charge de toutes les communes de la CCJ** si l'opération rénovation du quartier de la Madeleine (annoncée par M. Moraine) est retenue par l'Etat !

**Où prendrons-nous l'argent** pour payer les nouveaux emplois annoncés, les plaquettes de com, les études ?

Oui , ce sont des questions très importantes quand on sait que la capacité de la CCJ pour financer ses investissements se limite à **600 000 par an !** (valeur 2012) ! **Ces questions ? C'est tabou à la CCJ ! Je crois rêver !**

Et le camion poubelle, Ah ! le bel exemple ! Acheté en 2012, avec un emprunt souscrit en 2011 (d'un montant bien supérieur aux besoins d'investissement) ; un emprunt **sur 15 ans** au taux de 4.56 % pour financer un bien amortissable **sur 5 ans**. Les comptables jugeront ; mais vous, **empruntez-vous sur 15 ans pour acheter votre voiture ?**

D'ailleurs, je ne sais pas encore s'il s'amortit, vu que le compte administratif 2012 était dépourvu d'annexe déchets pourtant obligatoire (et celui de 2013 m'est refusé !)

Certes, 15 ans c'est toujours mieux que 25 ans mais, ndlr : 25 ans, je ne l'ai pas inventé, c'est Monsieur Soret qui me l'avait dit, le 18 janvier, devant 21 maires (et... mon micro !) mais bon on peut se tromper vu que les emprunts ne sont pas affectés à telle ou telle opération !

Ah ! ce bel **emprunt de près de 2 millions d' , sur 25 ans à 5.09 %** , celui qui soi-disant n'a pas été tiré totalement (ndlr : mais qui pourtant apparaît bien comme tel dans le compte administratif 2012  **voté par le conseil communal !**) **Je n'invente rien, il suffit de lire !**

Cet emprunt qui n'a été utile... qu'à moitié, pour payer entre autres, de chères études... Un peu comme si vous empruntiez 20 000 pour acheter une voiture qui en vaut 10 et laissiez les 10 restants sous votre matelas !

Mais en attendant, il faut bien en payer les intérêts ! Sur 25 ans ? Ça ne fera jamais que 1.5 millions d'euros à sortir ! Est-ce bien sérieux de la part du "**ministre des finances de la ville de Joigny**" ? Selon sa formule :: "**au mieux de l'amateurisme, au pire de l'incompétence**" !

**Pas étonnant son "1 sur 20" en gestion financière !** (*communes.lesechos.fr; d'après les chiffres de Bercy*)

**Quand je pense qu'il se passe des conseils du Trésor Public !**

**Et l'on voudrait me donner des leçons ?**

Oui, Mesdames, Messieurs, j'avais des doutes sérieux. J'ai demandé à plusieurs reprises communication des chiffres 2013 **qu'il avait l'obligation de me fournir** : en vain !

J'ai demandé à ce que le financement de tous les **grands projets** fassent l'objet d'un examen par les délégués : en vain ! Et si je n'étais conseiller général, je n'en saurais rien ! **GESTION AVEC RIGUEUR, SERIEUX** est-il écrit ?

**MAIS QU'Y A-T-IL DONC A CACHER ?**

Comment ? des maires regrettent une communauté de communes sur le canton ? Il est vrai que je n'ai jamais caché la vérité pour les attirer, moi !

Je le reconnais, j'aurai dû ...mentir !

**Alors j'en suis intimement convaincu** : après cette lecture (2) vous comprendrez que je ne pouvais (en accord avec le conseil bien sûr ), confier l'argent de vos impôts à une structure dont on ne sait rien ou si peu, dont on nous cache la vérité, quand on ne la travestit pas... pour ne pas dire plus !

**Oui ! avant de confier l'argent que vous m'avez vous-même confié en m'élisant maire, je préférerais savoir comment il serait dépensé !**

**Simple honnêteté, je ne signe pas ou ne fait pas encore de lettre en blanc ! Qui pourra me le reprocher ?**

**Oui, vous saurez un jour, mais ...**

**...APRES LES ELECTIONS !** Dommage non ?

Vous aurez aussi compris que seule la liste **ST JULIEN DU SAULT 2014** que j'ai l'honneur de conduire est à même de se faire entendre, d'éviter cette fuite en avant de la CCJ actuelle !

**Guy BOURRAS,**  
Vice-président du conseil général,  
Maire de St Julien du Sault ( sortant)

Retrouvez tous les détails sur  
[www.guybourras.com](http://www.guybourras.com)

**SAINT JULIEN DU SAULT 2014**  
le 23 mars, votez pour  
**la passion et**  
**l'expérience**